

Recommandation sur l'inclusion des récifs coralliens et des écosystèmes associés dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB

Adopté en mai 2020

Notant que l'actuel Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité associés¹, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique et approuvés par l'Assemblée générale des Nations unies², arriveront à leur terme en 2020.

Notant également la décision 14/34 de la Convention sur la diversité biologique, fixant le processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité de l'après-2020, qui sera examiné par les États signataires à la 15^e réunion de la Conférence des parties ; et se félicitant des opportunités qui ont été offertes de contribuer à ce processus et des progrès réalisés à ce jour, en particulier l'inclusion de certains indicateurs importants et nécessaires relatifs aux récifs coralliens.

Reconnaissant que les écosystèmes coralliens se rencontrent dans plus de 100 pays et, bien qu'ils ne représentent que 0,2% du fond marin, soutiennent au moins 25% des espèces marines et contribuent au bien-être et à la sécurité physique, alimentaire et économique de centaines de millions de personnes³.

Reconnaissant la vulnérabilité particulière des récifs coralliens face aux impacts anthropiques, qu'il s'agisse des menaces mondiales du changement climatique et de l'acidification des océans ou des impacts locaux de la pollution d'origine terrestre telle que l'apport de nutriments et de sédiments provenant de l'agriculture, de la pollution d'origine marine, de la surpêche et des pratiques de pêche ou autres activités destructrices⁴.

Reconnaissant que le maintien de l'intégrité et de la résilience des écosystèmes coralliens est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030⁵.

Notant avec inquiétude que les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) n'ont pas atteint l'Objectif d'Aichi 10⁶, qui visait, d'ici 2015, à maintenir « l'intégrité et le fonctionnement » des récifs coralliens.

Rappelant que l'évaluation de la biodiversité mondiale réalisée en 2019 par la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) indique que le couvert corallien vivant a diminué de près de 50% depuis 1870, que ce déclin s'accélère⁷ et

¹ Décision X/2 de la CDB <https://www.cbd.int/decision/cop/?id=12268>

² Résolution A/RES/65/161 sur la CDB <https://www.cbd.int/un/b/goals/un/b-unresolution.pdf>

³ Déclaration pour la sauvegarde des récifs coralliens (Coral Reef Life Declaration)
<https://www.icriforum.org/sites/default/files/CORAL%20REEF%20LIFE%20Declaration.pdf>

⁴ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale des Nations unies « L'avenir que nous voulons »
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288&Lang=Fhttps://www.un.org/ga/search/view_d oc.asp?symbol=A/RES/66/288&Lang=F

⁵ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale des Nations unies « L'avenir que nous voulons »
https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288&Lang=Fhttps://www.un.org/ga/search/view_d oc.asp?symbol=A/RES/66/288&Lang=F

⁶ CBD/SBSTTA/22/INF/10 <https://www.cbd.int/doc/c/6db8/2029/d3de020ab5b7b039e9d665dd/sbstta-22-inf-10-en.pdf>

⁷ IPBES Résumé à l'attention des décideurs, 2019.
https://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/spm_unedited_advance_for_posting_htn.pdf

que les écosystèmes coralliens sont menacés d'effondrement d'ici 2050^{8 9 10}, soulignant la nécessité accrue d'une action urgente pour remédier à ce déclin.

Se félicitant de l'engagement pris par les ministres de l'environnement du G7 de « continuer à renforcer la conservation/protection des récifs coralliens... »¹¹, ainsi que de promouvoir et de contribuer aux travaux et à l'élaboration d'un « nouvel objectif pour les récifs coralliens dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020¹².

Rappelant la décision prise par l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) lors de sa 34^e Assemblée générale, selon laquelle il est urgent et nécessaire de continuer à prendre des mesures en faveur des récifs coralliens dans le Cadre mondial de la biodiversité de l'après-2020.

Rappelant également les efforts en cours pour répondre aux menaces qui pèsent sur les récifs coralliens, notamment par l'ICRI et son Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN), les conventions et plans d'action pour les mers régionales et d'autres initiatives régionales et groupes de travaux nationaux relatifs aux récifs coralliens.

Notant que le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et tous les cadres de suivi connexes ont le potentiel de former la base d'une action stratégique ciblée pour enrayer le déclin des écosystèmes coralliens et construire un avenir en harmonie avec la nature.

L'Initiative internationale pour les récifs coralliens :

1. Invite ses membres et les autres parties prenantes concernées à assurer, conformément aux recommandations figurant à l'annexe 1 :
 - a. La reconnaissance explicite et claire dans le texte du Cadre mondial de la biodiversité que les écosystèmes coralliens sont des écosystèmes uniques et gravement menacés¹³ qui apportent une contribution disproportionnée aux systèmes écologiques, sociaux et économiques ; et la reconnaissance que des écosystèmes coralliens intacts et résilients sont essentiels pour s'adapter aux changements climatiques et assurer le succès du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030.
 - b. Le maintien du libellé concernant l'intégrité et la résilience des écosystèmes dans le texte des objectifs et cibles pertinents, afin d'assurer la fourniture continue des services écosystémiques coralliens.
 - c. Un équilibre entre la simplicité d'expression des objectifs et cibles assurant l'efficacité de la communication, tout en appliquant le concept SMART et en préconisant des actions immédiates et ciblées pour les écosystèmes particulièrement vulnérables et importants tels que les récifs coralliens, en utilisant un langage adapté ou en fixant des cibles secondaires spécifiques au biome

⁸ GIEC 2018 - <https://www.ipcc.ch/2018/10/08/summary-for-policymakers-of-ipcc-special-report-on-global-warming-of-1-5c-approved-by-governments/>

⁹ GIEC, 2019 <https://www.ipcc.ch/srocc/>

¹⁰ GEO6 <https://www.unenvironment.org/resources/global-environment-outlook-6>

¹¹ Communiqué de la réunion des ministres de l'environnement du G7
<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/04/7d84becf82b656c246fa1b26519567ce3755600.pdf>

¹² Réunion des ministres de l'environnement du G7 – Document final des initiatives concrètes
<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/04/3151e3f3f9440bbfc5496dbd57f0f0f5864c8051.pdf>

¹³ GIEC 2018 - <https://www.ipcc.ch/2018/10/08/summary-for-policymakers-of-ipcc-special-report-on-global-warming-of-1-5c-approved-by-governments/> et GIEC 2019 <https://www.ipcc.ch/srocc/>

- (ou à l'écosystème).
- d. L'inclusion explicite d'indicateurs pertinents relatifs aux récifs coralliens dans tout cadre de suivi, afin d'assurer la détection des changements dans ces écosystèmes essentiels qui contribueront à mesurer les progrès par rapport aux cibles et aux objectifs du Cadre mondial de la biodiversité. L'ICRI estime que si les objectifs et les cibles restent généralisés, un cadre de suivi sera nécessaire pour cerner la spécificité du Cadre mondial de la biodiversité de l'après-2020. Il est essentiel que les indicateurs existants et potentiels des cadres de suivi propres à chaque écosystème soient élaborés d'une manière qui permette de mesurer la réalisation des cibles pour un certain nombre d'écosystèmes clés aux échelles locale, nationale et mondiale. Les récifs coralliens sont des écosystèmes phares dotés d'un cadre mondial de surveillance bien établi, le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens de l'ICRI, qui pourrait servir de modèle pour d'autres écosystèmes dans le Cadre mondial de la biodiversité.
2. Encourage les membres signataires de la Convention sur la diversité biologique à tenir compte de ces recommandations (y compris l'annexe 1) lors de l'élaboration des positions de négociation nationales avant la 15^e réunion de la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique.

Annexe 1 : Recommandations détaillées relatives à l'inclusion d'éléments relatifs aux récifs coralliens dans le Cadre mondial de la biodiversité et les cadres de suivi connexes

Les actions énoncées dans les paragraphes opérationnels de la présente recommandation peuvent être assurées par l'inclusion des recommandations spécifiques suivantes lors du développement ultérieur du Cadre mondial de la biodiversité et de ses cadres de suivi, comme indiqué ci-dessous.

Remarque 1 : le libellé des objectifs et cibles axés sur l'action en italique gras est celui présenté dans l'avant-projet zéro du Cadre mondial de la biodiversité¹⁴ publié le 13 janvier 2020. Notant que le libellé peut changer considérablement dans les versions ultérieures, les recommandations pourraient devoir être formulées différemment pour conserver leur message et leur pertinence.

Remarque 2 : des précisions supplémentaires sur les indicateurs énumérés dans le présent document sont fournies dans un additif intitulé « Indicateurs coralliens recommandés par l'ICRI ».

A. Recommandations relatives aux objectifs

Plusieurs des objectifs de haut niveau énoncés dans l'avant-projet zéro du Cadre mondial de la biodiversité sont pertinents pour les récifs coralliens. L'ICRI estime que l'objectif A (§10a) est particulièrement pertinent pour les résultats souhaités des interventions et stratégies relatives aux récifs coralliens et aux écosystèmes associés.

Objectif A : « Pas de perte nette de surface et d'intégrité des écosystèmes dulcicoles, marins et terrestres d'ici 2030, et augmentation d'au moins [20%] d'ici 2050, assurant la résilience des écosystèmes »

L'ICRI recommande le maintien de cet objectif de conservation des écosystèmes en tant que composante essentielle du Cadre mondial de la biodiversité. L'ICRI souligne l'importance de maintenir la distinction entre cet objectif écosystémique et les objectifs à long-terme en matière de conservation des espèces. Les écosystèmes représentent un élément essentiel de la biodiversité que tout cadre mondial doit prendre en compte et sont particulièrement importants à l'intersection du mandat de la CDB et des mandats d'autres programmes relatifs au climat et/ou au développement durable. L'élément clé de la conservation des récifs coralliens à l'échelle mondiale est de se concentrer sur l'intégrité des écosystèmes, ce qui s'inscrit dans les actions de conservation de zones ou d'espèces spécifiques, tout en les élargissant.

L'ICRI recommande de fixer l'échéance à 2050 pour la stabilisation/le rétablissement des récifs coralliens (ambitieux, mais potentiellement réalisable). Toutefois, il est urgent d'agir *immédiatement* pour atteindre cet objectif à l'horizon 2050.

L'ICRI salue l'inclusion de références à « l'intégrité » et à la « résilience » dans le texte de l'objectif écosystémique ; ces concepts sont essentiels pour les récifs coralliens et mettent l'accent sur le fonctionnement des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques vitaux sur le long terme, tant pour la biodiversité que pour le développement durable.

L'ICRI recommande aux Parties d'étudier les moyens d'inscrire l'importance des écosystèmes

¹⁴ CDB /WG2020/2/3

particulièrement vulnérables (tels que les récifs coralliens et les écosystèmes associés) dans le Cadre mondial de la biodiversité, notamment en :

- incluant explicitement une référence aux écosystèmes essentiels, vulnérables et/ou menacés dans le libellé de l'objectif lui-même ; et
- en identifiant ou en dressant un inventaire des écosystèmes vulnérables et/ou menacés spécifiques au plus haut niveau possible des cadres de mise en œuvre et de suivi et en veillant à y ajouter des indicateurs associés ; et
- en incluant une référence aux écosystèmes essentiels, vulnérables et/ou menacés dans les recommandations de la CoP15 au mécanisme financier (le Fonds pour l'environnement mondial).

Éléments des cadres de suivi relatifs à l'objectif A :

L'ICRI approuve l'utilisation d'« éléments » (terminologie actuelle) dans le projet préliminaire du cadre de suivi pour aider à hiérarchiser les écosystèmes les plus vulnérables ou les plus menacés.

L'ICRI estime que l'inclusion d'indicateurs spécifiques aux écosystèmes est *essentielle* pour veiller à ce que les écosystèmes, en particulier ceux identifiés comme vulnérables ou menacés (y compris les récifs coralliens), ne soient pas négligés lors de la mise en œuvre du programme.

L'ICRI reconnaît et se félicite que plusieurs indicateurs relatifs aux écosystèmes coralliens déjà largement utilisés (par exemple, le couvert corallien vivant) ont été inclus dans le projet préliminaire du cadre de suivi.

L'ICRI note que les données actuellement recueillies aux échelles régionale et mondiale ne sont pas suffisantes pour mesurer tous les aspects de l'intégrité, du fonctionnement et de la santé des récifs coralliens. L'ICRI estime qu'il est nécessaire d'identifier collectivement les indicateurs qui a) ont des liens clairs avec les objectifs et cibles, b) se basent sur la littérature évaluée par les pairs, c) sont réalisables aux échelles locale, nationale et internationale, et d) peuvent être opérationnalisés en quelques années pour être inclus dans les cadres de suivi.

L'ICRI recommande aux Parties d'adopter des indicateurs supplémentaires de l'intégrité et du fonctionnement des écosystèmes coralliens, comme décrit ci-dessous (pour plus d'informations sur l'état de préparation et les valeurs de référence, voir l'additif intitulé « Indicateurs coralliens recommandés par l'ICRI ») :

- **Couvert corallien vivant** : essentiel : c'est l'indicateur le plus fondamental de dominance corallienne et à ce jour l'indicateur le plus répandu et le plus important utilisé dans l'élaboration des politiques nationales et mondiales en matière de récifs coralliens.
- **Étendue des récifs coralliens** : Il s'agit d'une mesure clé pour comprendre la superficie et l'évolution des écosystèmes coralliens aux niveaux national, régional et mondial.
- **Couvert algal et groupes benthiques clés** : les macroalgues sont un concurrent dominant des coraux, leur augmentation et leur dominance par rapport aux coraux indiquent un déclin de la santé des récifs coralliens ; les récifs dominés par les algues sont l'état alternatif le plus probable des récifs coralliens. Il sera possible d'inclure d'autres groupes benthiques clés en utilisant les mêmes sources de données.
- **Abondance et biomasse des poissons** : essentiel pour comprendre la productivité des récifs, le fonctionnement des réseaux trophiques et le rendement des pêches.

En outre, l'ICRI recommande l'élaboration en priorité des indicateurs supplémentaires suivants, qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement et l'intégrité des écosystèmes coralliens. Des précisions supplémentaires sur ces indicateurs sont fournies dans l'additif intitulé « Indicateurs coralliens recommandés par l'ICRI » :

- **Liste rouge des écosystèmes (écosystèmes coralliens)**
- **Complexité structurelle des récifs coralliens**
- **Système de classification CATAMI**
- **Budgets des carbonates**

B. Recommandations relatives aux cibles axées sur l'action

L'ICRI a identifié les cibles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 11 (telles que présentées aux paragraphes 12a et 12b de l'avant-projet zéro) comme étant les plus pertinentes pour les récifs coralliens. Des recommandations spécifiques relatives au libellé de la cible et aux éléments de suivi associés sont incluses pour les cibles 1, 2, 4 et 6 comme suit.

Cible 1 : « Conserver et restaurer les écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres en augmentant d'au moins [50%] la superficie terrestre et marine dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire exhaustives qui abordent les changements d'occupation des sols, pour parvenir d'ici à 2030 à une augmentation nette de leur superficie, connectivité et intégrité, et en conservant les régions intactes et sauvages existantes. »

L'ICRI se félicite de l'inclusion d'un objectif de conservation à l'échelle de l'écosystème, y compris par le biais des interventions relevées dans cette cible.

L'ICRI salue l'inclusion des concepts d'intégrité et de zone intacte dans le texte de la cible, car ces caractéristiques sont cruciales pour la fourniture des services écosystémiques coralliens.

L'ICRI recommande vivement qu'une attention particulière soit accordée aux écosystèmes essentiels et vulnérables dans le texte explicatif ou justificatif de la cible 1, plus particulièrement aux zones ou sites qui revêtent une importance unique pour la biodiversité et aux écosystèmes encore intacts ou à haute intégrité écologique.

L'ICRI note le rôle important que la restauration doit jouer, mais demande instamment que toute référence à la restauration soit appropriée et réalisable dans le délai imparti pour tous les écosystèmes et que les incitations perverses à une restauration inappropriée, qui cause plus de mal que de bien, soient évitées.

Éléments des cadres de suivi relatifs à la cible 1 :

L'inclusion d'indicateurs spécifiques aux écosystèmes sera essentielle pour assurer une mise en œuvre appropriée. L'ICRI estime que les indicateurs suivants sont pertinents pour la cible 1 (plus d'informations dans l'additif intitulé « Indicateurs coralliens recommandés par l'ICRI ») :

- **Couvert corallien vivant**
- **Couvert de macroalgues ou d'autres groupes benthiques clé**

- **Abondance et biomasse des poissons**

En plus de ces indicateurs, l'ICRI souligne la nécessité de poursuivre l'élaboration d'indicateurs supplémentaires pour mieux comprendre le fonctionnement et l'intégrité, notamment :

- **Liste rouge des écosystèmes (écosystèmes coralliens)**
- **Diversité générique des coraux durs**
- **Complexité structurelle des récifs coralliens**
- **Système de classification CATAMI**
- **Budgets des carbonates**

Cible 2 : « Protéger les sites d'importance particulière pour la biodiversité au moyen d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone d'ici à 2030, couvrant au moins [60%] de ces sites et au moins [30%] des zones terrestres et marines, dont au moins [10%] bénéficient de mesures de protection stricte. »

L'ICRI **convient** que les mesures de conservation par zone, y compris les aires protégées et d'autres zones bénéficiant de mesures de conservation efficaces (AMCE) sont quelques-unes des principales mesures de gestion pouvant contribuer à la protection et au rétablissement des récifs coralliens.

L'ICRI **partage** le point de vue exprimé par de nombreuses Parties à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée selon lequel il est essentiel que cette cible soit révisée afin d'inclure une partie du langage qualitatif utilisé dans l'objectif 11 d'Aichi, en particulier en ce qui concerne l'efficacité et l'équité de la gestion, et d'inclure l'amélioration des connaissances écologiques locales dans la communauté pour renforcer la gestion communautaire adaptative.

Éléments des cadres de suivi relatifs à la cible 2 :

L'ICRI **recommande** l'inclusion de l'indicateur relatif aux écosystèmes coralliens suivant :

- **[Pourcentage/ superficie] des récifs coralliens inclus dans des AMP et des zones AMCE [bien gérées]** : il s'agit d'une mesure importante et réalisable qui fournirait des informations sur la couverture et la représentativité des récifs coralliens dans les aires protégées et les zones AMCE. Bien qu'importante, l'inclusion de cet indicateur n'est pas suffisante pour fournir des informations sur la résilience ou l'intégrité des écosystèmes coralliens, et les indicateurs recommandés au titre de la cible 1 sont nécessaires à cette fin. Des informations supplémentaires sur l'indicateur et la valeur de référence associée sont fournies dans l'additif intitulé « Indicateurs coralliens recommandés par l'ICRI ».

Cible 4 : « D'ici à 2030, réduire d'au moins [50%] la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs, les biocides, les déchets de plastique et les autres sources de pollution. »

L'ICRI **note** que les récifs coralliens sont gravement menacés par de nombreuses formes de pollution, tant marine que terrestre. En particulier, la pollution par les nutriments provenant de sources terrestres est très préoccupante pour de nombreux récifs coralliens côtiers.

Éléments des cadres de suivi relatifs à la cible 4 :

- **L'ICRI soutient** l'inclusion de l'**indice d'eutrophisation des zones côtières (ICEP)** en tant qu'indicateur de la cible 4, en espérant qu'il sera possible de l'utiliser pour l'eutrophisation des récifs coralliens proches de fleuves à partir de 2021.
- **L'ICRI recommande** que l'ICEP soit étudié et développé plus avant pour déterminer s'il pourrait être appliqué en l'absence de fleuve, par exemple dans certains petits États insulaires en développement (PEID) et des nations ou territoires constitués d'atolls ; si possible, cet indicateur pourrait être mis en œuvre progressivement au cours de la décennie du Cadre mondial de la biodiversité.

Des informations supplémentaires concernant notamment les valeurs de référence figurent dans l'additif sur les indicateurs.

***Cible 6:** « Contribuer à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe grâce à des solutions de gestion des espaces naturels fournissant d'ici à 2030 [environ 30%] [au moins XXX MT CO₂=] des efforts d'atténuation nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, au moyen de réductions strictes des émissions et en évitant les impacts négatifs sur la biodiversité et la sécurité alimentaire ».*

L'ICRI note que les récifs coralliens ont été identifiés comme l'un des cinq écosystèmes océaniques clés qui peuvent contribuer à l'adaptation au changement climatique (en créant des barrières côtières contre les vagues et les tempêtes)¹⁵. Assurer la santé et le bon fonctionnement des récifs coralliens représente une solution de gestion des espaces naturels importante pour la protection du littoral et la réduction des risques de catastrophe, y compris pour les petites îles. La perte de récifs coralliens pourrait accroître les risques pour la vie et les biens de centaines de millions de personnes (IPBES, 2019).

Éléments des cadres de suivi relatifs à la cible 6 :

L'ICRI salue l'inclusion de l'indicateur « *Nombre de personnes dont la vulnérabilité a été réduite grâce à des solutions fondées sur la nature (par exemple, protection des zones côtières grâce aux mangroves et aux récifs coralliens* » dans la cible 6 du projet préliminaire du cadre de suivi, mais note que cet indicateur pourrait être difficile à mesurer. En outre ;

L'ICRI recommande que les indicateurs énumérés ci-dessous et également notés pour l'objectif A et la cible 1 soient développés en priorité afin qu'ils puissent contribuer à un cadre de suivi et permettre le recueil d'informations essentielles sur l'intégrité et la résilience des récifs coralliens à l'échelle de l'écosystème. Des informations supplémentaires sur l'indicateur et la valeur de référence associée sont fournies dans l'additif.

- **Couvert des groupes benthiques clés**
- **Complexité structurelle des récifs coralliens**
- **Budgets des carbonates**

¹⁵ Hoegh-Guldberg et al., (2019). The ocean as a solution to climate change http://dev-oceanpanel.pantheonsite.io/sites/default/files/2019-09/19_HLP_Report_Ocean_Solution_Climate_Change_final.pdf

C. Commentaire sur les mécanismes de mise en œuvre, les capacités et la mobilisation des ressources relatives aux éléments des récifs coralliens

Mobilisation des ressources

Il faudra redoubler d'efforts pour faire en sorte que la mobilisation des ressources et les mécanismes de financement profitent aux récifs coralliens, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du suivi, l'amélioration des mécanismes de gouvernance, la mise en œuvre d'une gestion axée sur la résilience et la réalisation des objectifs, de la mission et de la vision du Cadre mondial de la biodiversité en ce qui concerne les récifs coralliens.

Capacités

L'ICRI note que des mécanismes existants relatifs aux actions en faveur des récifs coralliens devraient être mobilisés pour faciliter la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité, notamment par la rationalisation et la coordination afin de maximiser l'efficacité des ressources limitées. Il faudra aussi tirer parti des processus et des capacités déjà en place, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, pour la génération d'indicateurs importants liés aux récifs coralliens dans tout cadre de suivi.

L'ICRI facilite les travaux approfondis sur la surveillance des récifs coralliens par son rôle de supervision du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN)¹⁶, en encourageant l'adoption d'indicateurs, en développant et en promouvant les meilleures pratiques et en renforçant les capacités de surveillance locales et mondiales, et devrait être un acteur clé dans la mise en œuvre de tout cadre de suivi pertinent. Les rapports du GCRMN servent de base aux analyses des données permettant de mesurer les progrès réalisés pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux récifs coralliens dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et d'autres forums. Ils constituent dès lors un aspect important des actions futures en matière d'écosystèmes coralliens contribuant aux cibles à l'échéance 2030.

Innovation

L'ICRI recommande aux États signataires de la CDB de veiller à ce que le Cadre mondial de la biodiversité soit en mesure de prendre en compte tous les résultats découlant des progrès rapides réalisés pour exploiter les technologies nouvelles et émergentes, notamment :

- Les développements qui apporteront des améliorations graduelles et peut-être spectaculaires à la surveillance des récifs coralliens et faciliteront la prise de meilleures décisions politiques et mesures de gestion au cours de la prochaine décennie¹⁷. On peut citer à titre d'exemple l'utilisation accrue de la robotique et de l'intelligence artificielle, l'imagerie à haute résolution (par exemple, l'Allen Coral Atlas et les robots sous-marins mis au point par l'Institut australien des sciences de la mer).
- Les développements en matière de technologies de séquençage et l'approfondissement des connaissances sur l'importance de la diversité génétique pour la santé des récifs coralliens.

¹⁶ gcrmn.net

¹⁷ Obura DO, Aeby G, Amorntammarong N, Appeltans W, Bax N, et al. (2019) Coral Reef Monitoring, Reef Assessment Technologies, and Ecosystem-Based Management. *Front. Mar. Sci.* 6:580. doi: 10.3389/fmars.2019.00580

Recommandation sur l'inclusion des récifs coralliens et des écosystèmes associés dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB

Additif : Indicateurs coralliens recommandés par l'ICRI

adopté en mai 2020

Le présent document fait partie de la recommandation de l'ICRI « Inclusion des récifs coralliens et des écosystèmes associés dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la CDB ».

- Les indicateurs recommandés sont ceux qui sont déjà adaptés à une utilisation à l'échelle mondiale.
- L'inclusion de certains indicateurs prioritaires en cours d'élaboration est aussi recommandée. Nous reconnaissons qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des indicateurs disponibles et qu'il est important de l'actualiser régulièrement.
- La référence aux objectifs et cibles se rapporte à la structure présentée dans l'avant-projet zéro du Cadre mondial de la biodiversité¹⁸ publié le 13 janvier 2020.

Remarque sur les valeurs/ années de référence

- L'ICRI propose d'utiliser 2020 comme année de référence pour mesurer l'évolution de la superficie et de l'intégrité des récifs coralliens.
- Il est important de noter qu'utiliser 2020 comme année de référence représente un état déjà modifié, où 50% des récifs ont déjà été perdus (IPBES, 2019). Cependant, ceci fournira la base de référence la plus solide pour mesurer les changements et promouvoir les objectifs à l'horizon 2050, qui sont d'augmenter la superficie et l'intégrité pour s'approcher d'états moins altérés. Quelle que soit la date choisie, le changement de la valeur de référence représente un problème. Ce fait doit être reconnu dans la façon dont les résultats sont rapportés.

¹⁸ CDB/WG2020/2/3

Indicateur	Pertinence par rapport à l'objectif/ la cible	Justification de la recommandation de l'ICRI	État de préparation	Actuellement inclus dans le projet préliminaire du cadre de suivi ?	Valeur/ année de référence
Couvert corallien vivant	Objectif A Cible 1	Essentiel : c'est l'indicateur le plus important utilisé dans l'élaboration des politiques nationales et mondiales en matière de récifs coralliens.	Déjà utilisé à l'échelle mondiale	Inclus	Le rapport du GCRMN sur l'état des récifs coralliens sera publié en 2020. Ce rapport fournira une valeur de référence mondiale pour l'état des récifs coralliens et l'évaluation la plus à jour de la qualité et de la couverture des données par rapport à toute date de référence antérieure qui pourrait être choisie.
Étendue des récifs coralliens	Objectif A	Il s'agit d'un paramètre clé pour cerner la superficie et l'évolution des écosystèmes coralliens aux niveaux nationaux et supérieurs.	Déjà utilisé à l'échelle mondiale	Recommandé pour inclusion	L'étendue des récifs coralliens peut être déterminée à partir des différentes données existant aux échelles régionales et nationales. Des initiatives sont en cours pour établir une carte de l'étendue mondiale.
Couvert algal et couvert de groupes benthiques clés	Objectif A Cible 1 Cible 6	Les macroalgues sont un compétiteur de dominance des coraux, indicatrices du déclin de la santé des récifs ; Les récifs à dominance algale sont l'état alternatif le plus probable des récifs de coraux. Les données sur d'autres groupes benthiques sont recueillies en même temps que pour le couvert corallien et algal, mais les méthodes sont plus variées (substrat nu, algues coralliennes incrustées, cyanobactéries, autres invertébrés, débris, sable, herbiers marins, coraux mous).	Déjà utilisé. Des analyses mondiales seront possibles dans un futur proche, avec une meilleure normalisation des méthodes et le développement des capacités pour utiliser cet indicateur dans les protocoles de suivi.	Recommandé pour inclusion	Le rapport 2020 du GCRMN.



		La normalisation de ces méthodes permettra une meilleure évaluation de la santé et de l'état des coraux			
Abondance et biomasse des poissons	Objectif A Cible 1	Essentiel pour comprendre la productivité des récifs, le fonctionnement des réseaux trophiques et le rendement des pêches.	Utilisé dans de nombreux pays et de multiples zones géographiques. Des efforts de normalisation et de recueil des données sont en cours pour des analyses mondiales.	Recommandé pour inclusion et développement ultérieur	Actuellement, les données sur la biomasse des poissons sont recueillies et communiquées par de nombreuses agences et organisations, à divers niveaux. L'agrégation des données pour permettre une évaluation mondiale reste difficile. C'est un indicateur important et son développement doit être accéléré pour surmonter les difficultés actuelles.
[Pourcentage/superficie] des récifs coralliens inclus dans des AMP et des zones AMCE [bien gérées]	Cible 2	Recommandé comme mesure de la représentativité des récifs coralliens en tant qu'écosystème clé.	Déjà utilisé	Recommandé pour inclusion	Déterminé à partir de la <u>base de données mondiale des aires protégées</u> .
Indice d'eutrophisation côtière	Cible 4	Recommandé pour s'assurer que les informations sur les principales sources de pollution des récifs soient mesurées, ainsi que leur évolution. La méthode ICEP se base sur le recueil d'échantillons d'eau à l'embouchure des fleuves. D'autres études sont nécessaires pour déterminer si l'ICEP peut être utilisé pour les récifs des pays ou territoires dépourvus de fleuves importants.	Déjà utilisé (indicateur 14.1.1 des ODD) mais doit être adapté pour les zones de récifs coralliens sans fleuve. Ceci devrait être possible en 2021.	Inclus, et l'ICRI estime que cet indicateur est utile pour les récifs coralliens.	L'ICEP étant une nouvelle méthode pas encore utilisée partout, il n'existe pas encore de valeur de référence. Entretemps, pour l'objectif 14.1 des ODD, la concentration en chlorophylle -a (eaux de surface) doit être utilisée comme indicateur indirect de l'eutrophisation dans certaines régions et est mesurée par télédétection. Il reste à déterminer si cet indicateur est utile pour les récifs coralliens.

Indicateurs futurs à développer en priorité

Ces indicateurs sont jugés importants pour être en mesure de fournir des informations sur l'intégrité et le fonctionnement des écosystèmes coralliens et sont actuellement à divers stades de développement avec des échéanciers au cours des cinq prochaines années.

Liste rouge des écosystèmes (écosystèmes coralliens) : *indicateur pertinent pour l'objectif A et la cible 1*

La Liste rouge des écosystèmes est un indicateur dérivé qui intègre plusieurs paramètres. L'objectif de cet indicateur est de permettre d'évaluer d'une façon normalisée la probabilité d'effondrement ou de disparition d'un écosystème. Il intègre des éléments liés à la zone et à l'intégrité, ce qui correspond étroitement au libellé de l'objectif A. Cet indicateur a été appliqué au niveau régional et sera disponible au niveau mondial d'ici 2 à 4 ans. L'ICRI recommande l'inclusion de cet indicateur aux fins de développement ultérieur.

Diversité générique des coraux durs : *indicateur pertinent pour l'objectif A et la cible 1*

C'est un indicateur important à utiliser à l'avenir pour l'intégrité des écosystèmes coralliens car il aide à mieux comprendre le changement et le fonctionnement de la communauté corallienne. Les méthodes sont largement disponibles et de telles données sont déjà recueillies. Des analyses mondiales seront possibles dans un futur proche une fois que les méthodes auront été davantage normalisées et que les capacités de collecte et d'analyse des données auront été améliorées.

L'identification des genres de coraux durs est réalisée par des scientifiques professionnels, des ONG et des organismes gouvernementaux. Des efforts sont en cours pour utiliser des plates-formes de données normalisées et faire en sorte que ces données puissent être utilisées dans les processus d'évaluation régionaux et mondiaux. Un renforcement des capacités et une formation sous-marine supplémentaires pourraient aider les acteurs nationaux à utiliser cet indicateur.

Complexité structurelle des récifs coralliens : *indicateur pertinent pour l'objectif A, la cible 1, la cible 6*

Cet indicateur indique la présence de l'architecture carbonatée et de la complexité disponibles pour l'établissement et la survie des coraux juvéniles et des poissons des récifs coralliens, et fournit des informations importantes permettant d'estimer le fonctionnement attendu de l'écosystème. Il peut aussi fournir des données importantes pour l'objectif A. Les méthodes sont largement disponibles et de telles données sont déjà recueillies dans le cadre des activités de surveillance existantes. Des analyses mondiales seront possibles dans un futur proche une fois les méthodes davantage normalisées et les capacités développées.

Valeurs de base : Les méthodes et les données sont suffisamment normalisées pour des analyses à grandes échelles et régionales (voir Graham et Nash 2013, Darling et al. 2017).

Système de classification CATAMI : *indicateur pertinent pour l'objectif A, la cible 1*

Le système CATAMI (pour Collaborative and Annotation Tools for Analysis of Marine Imagery) est un système de classification normalisé pour la caractérisation des caractéristiques physiques et biotopes marins à partir de l'imagerie sous-marine. Ce système permet une transformation normalisée de l'imagerie sous-marine brute en informations quantitatives utiles pour les décisions scientifiques et politiques. Cet outil peut contribuer à générer des informations de plus en plus détaillées au fil du temps afin de comprendre les habitats benthiques (de la morphologie à la taxonomie) et leur évolution, tout en restant comparable entre les sites. Actuellement utilisé en Australie, mais pourrait être déployé à l'échelle mondiale. Référence : Althaus et al., 2015 <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0141039>. L'application de ce système de classification peut également faciliter la normalisation de la carte des récifs coralliens dérivée de l'application de la télédétection permettant l'analyse comparative et temporelle de nombreux sites différents.

Budgets des carbonates : *indicateur pertinent pour l'objectif A, la cible 1, la cible 6*

Il s'agit d'un indicateur indirect permettant de mieux comprendre le fonctionnement des récifs coralliens et les impacts du changement climatique, en déterminant si le récif s'accumule, s'érode ou est statique. C'est un indicateur ambitieux, et il serait important qu'il soit opérationnel dans les 10 prochaines années.